



COMMUNIQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Centrale Danone SA s'est tenue le 10 juillet 2020 par visioconférence et a approuvé, à l'unanimité, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Centrale Danone a également approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées.

Les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019, certifiés par les Commissaires aux comptes et publiés en date du 30 mars 2020, n'ont subi aucune modification.

Il est porté à l'attention des actionnaires qu'aucune distribution de dividendes n'aura lieu au titre de l'exercice 2019.